

Ordre du jour du prochain conseil municipal :

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
 - Adoption de l'ordre du jour :
1. Abandon de créances : budget de l'eau
 2. Décision modificative au budget principal
 3. Décision modificative au budget eau
 4. Modification simplifiée n°1 du PLU
 5. Dépôt de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
 6. Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux
 7. Aliénation du chemin rural ZH 43
 8. Dénomination de bâtiments communaux
 9. Inscription de l'action d'aménagement de la prise d'eau de Chabran et de création d'une liaison piétonne dans la demande de prorogation du contrat de rivière Herbasse
 10. Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du CGCT